Image not found or type unknown

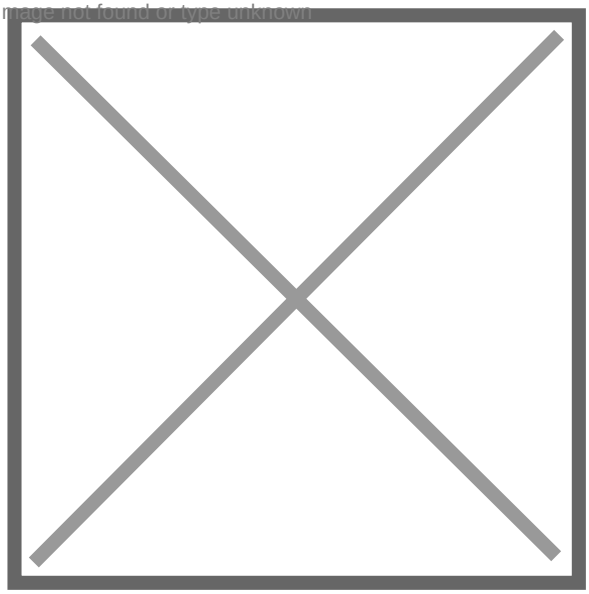

Doig ton éxècuter une separation avant jugement

Par **jm70**, le **09/06/2014** à **17:09**

bonjour,
ons nous a retirer nos 5 enfants,de 15ans,13ans,10ans,7ans,3ans, par dènonciation anonyme au 119 pour posibiliter de maltraitance, la juge a fait leur placement de 6 mois avant l'enquéte,par mesure de protection, sans méme nous avoir écouter lors de laudiance un lundi a 11h30, et pris les enfants dans les ècole le mardi entre 14h et 17h, et a mis en place une enquete penal en cours, les service sociaux n'arrete pas de dire que mon épouse et dans le déni et iconciante et la somme de quitter ou garder le domicile familiale,soit elle par,où s est moi qui doig partire et ca sans jugement, ni écrit de leur par, en insistan que s est la seule facons que les enfants rantre plus vite a la maison,

mes questions sont: faut il faire ce que demande les service sociaux sans méme un jugement, et on t il le droit de manipuler les sentiment de mon épouse pour retrouver les enfants plus vite, et de toute évidance métre en peril notre mariage.

merci d'avance, méme ci ces compliquet sans connaitre l intègraliter du probléme

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés